

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Travaux d'aménagement du stationnement côte du Chaillot et avenue Ernest Pérochon - Approbation de l'APD

Le Maire expose.

La commune d'Échiré souhaite réorganiser les espaces de stationnement sur la partie Nord de la côte du Chaillot (départementale RD107) et créer du stationnement sur l'avenue Ernest Pérochon (voie communale n°40u), suite notamment aux implantations récentes de différents commerces et services (boulangerie, centre paramédical Indigo, future pharmacie), à côté de ceux déjà existants.

L'agence d'ingénierie départementale ID79 a réalisé courant du premier semestre 2022, une étude portant sur une réflexion urbaine globale, en proposant des aménagements stratégiques, notamment sur cet axe départemental RD107 (côte du Chaillot + rue des Croisettes) et l'entrée sud du bourg d'Echiré (depuis le panneau d'agglomération sis rue du Patrouillet). Ce travail a permis à la commune de définir des orientations d'aménagements et des ordres de priorité concernant les aménagements à réaliser à court, moyen et long termes.

Pour ces premiers travaux de court terme, la maîtrise d'œuvre a été confiée au BET VRD SITEA Conseil à Niort (79).

Une concertation a été engagée avec les riverains et les commerçants/professionnels des secteurs concernés avec mise en place d'une réunion d'échanges sur les aménagements projetés.

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'APD établi par SITEA Conseil.

Ces travaux d'aménagement du stationnement vont permettre de sécuriser les parkings en rendant leurs fonctionnements plus lisibles pour les automobilistes, les cyclistes, les piétons, etc.

Les travaux prévus portent sur :

- la mise en place d'un sens de circulation unique pour les zones de parking avec une entrée et une sortie ;
- la matérialisation des places de stationnement par une signalétique horizontale : marquage au sol pour l'espace Ouest de la boulangerie ;
- la création de quatre places de stationnement sur l'avenue Ernest Pérochon : places en créneau, entre les arbres d'alignement.

Ce projet consiste à :

- sécuriser les différents flux : piétons, vélo, véhicules motorisés ;
- améliorer le fonction de ces différents espaces ;
- offrir davantage de places de parking au regard du développement de l'activité économique de cette zone.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 31 871,00 € HT ;**
- **de décider que le marché de travaux correspondant sera passé selon la procédure adaptée, après consultation des entreprises.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

04 MAI 2023
04 MAI 2023